

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune d'Amance

### SEANCE DU 14 JUIN 2016

*Date de la convocation : 09 juin 2016*

*Date d'affichage : 09 Juin 2016*

L'an deux mille seize, le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

**Présents** : Laurent BROUILLARD, Christelle COLLIN, Philippe DULOU, Francine FEVRE, Maxence FEVRE, Régine MARCHAIS MELCHIOR, Jean-Michel PIETREMONT, Pascal ROUYER, Thibaut ROUYER

**Secrétaire** : Monsieur Thibaut ROUYER.

#### **2016\_30 - Projet : transformation d'un Bar-restaurant en commerce multiservices - Aménagement de la Place**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
9	7	0	9	0

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le Projet suivant : « Transformation du Bar-Tabac "Relais des Poteries", sis au 22, Grande Rue à AMANCE, en un Bar-Restaurant – Commerce multiservices – Aménagement de la Place du café ». Une Etude de Faisabilité, dressée par le Conseil Développement Habitat Urbanisme (C.D.H.U.), sis à TROYES – 11, Rue Pargeas, en avril 2016, met en avant les points suivants :

- Le Bar-Restaurant-Tabac est, aujourd'hui, désaffecté, et en partie habité par le propriétaire des lieux. Le bâtiment souffre d'un manque d'entretien, qui pourrait devenir à terme réhabilitable.
- La répartition spatiale intérieure est à la fois irrationnelle et irrespectueuse des normes en vigueur. L'installation d'un multiservices au rez-de-chaussée et d'un logement à l'étage demande une nouvelle distribution.
- Sur le terrain alentour, la présence de bâtiments agricoles, en mauvais état, ne présentent aucun avantage, sinon d'être démolis pour donner une meilleure respiration à cet espace, situé en face de la Mairie.
- Il serait intéressant d'associer la revitalisation de ce lieu à la création d'une place centrale en face de la Mairie où pourraient se dérouler à la fois les commémorations au Monument Aux Morts, situés à deux pas de là, et les rencontres événementielles du village.

Monsieur Le Maire donne lecture du devis descriptif et estimatif des différents travaux, qui s'élèvent à 990 784,80 €uros. A cela, il faut ajouter l'achat du bien immobilier. Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition écrite du propriétaire, en date du 07 Juin 2016 : Monsieur Jean-Pierre FEVRE propose son bien immobilier à la Commune d'AMANCE pour le prix de 150 000 €UROS. Ce prix comprend à la fois le bien immobilier, le matériel professionnel et la licence V.

- REFUSE la proposition de Monsieur Jean-Pierre FEVRE : 9 CONTRE,
- ESTIME le bien immobilier trop cher vu l'ampleur des travaux de réhabilitation et de mise aux normes.
- AJOUTE que budgétairement, la Commune d'AMANCE ne peut pas investir une telle somme. Vu l'investissement conséquent, et la perte de la Licence Tabac en Août 2015, la Commune d'AMANCE aura beaucoup de difficultés d'offrir à un gérant un commerce viable dans une zone rurale en perte de vitesse.
- PROPOSE un prix inférieur à de 80 000 €uros.
- AJOUTE que la Commune d'AMANCE est toujours candidate pour l'acquisition de la Licence V, avec un droit de priorité.
- CHARGE Monsieur Le Maire d'accomplir les formalités administratives, qui incombent à ce dossier.

**2016\_29 - Epandage de boues d'une station d'épuration sur le Territoire d'AMANCE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
9	7	0	7	2

Monsieur Le Maire rend compte aux Membres du Conseil Municipal d'AMANCE que la Société SUEZ – RECYCLAGE ET VALORISATION FRANCE POLE ORGANIQUE TERRALYS SAS, sise à RAMBERVILLERS – 55, Rue Carnot, envisage d'épandre des boues d'épandage de la station d'épuration de BRIENNE-LE-CHATEAU sur des parcelles agricoles situées sur le territoire d'AMANCE. Les parcelles d'épandage sont implantées dans la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).

Au regard de la proximité immédiate de zones habitées, d'une exploitation agricole laitière en agriculture biologique, de zones humides et de la Rivière l'AMANCE, bassin d'alimentation du Lac Amance (Lac-Réservoir Aube) et des enjeux liés au rétablissement et au maintien d'une bonne qualité des masses d'eau, ce projet d'épandage est susceptible d'atteintes graves à l'environnement.

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et l'Etablissement Public Territorial de bassin « SEINE GRAND LACS » vu l'importance de la qualité de l'eau de l'Amance qui se déverse directement dans les grands lacs émet un avis défavorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- REFUSE l'épandage de boues sur le territoire d'AMANCE, vu la proximité immédiate de zones habitées, d'une exploitation agricole laitière en agriculture biologique, de zones humides et de la Rivière l'AMANCE, bassin d'alimentation du Lac Amance (Lac-Réservoir Aube) et des enjeux liés au rétablissement et au maintien d'une bonne qualité des masses d'eau.
- RAPPELLE avec insistance que lors de fortes pluies, on observe deux phénomènes à prendre en compte :
  - Certaines parcelles sont partiellement submergées,
  - Les eaux de ruissellement se déversent directement dans L'AMANCE par l'intermédiaire des fossés de remembrement.

**2016\_31 - VENTE DE LA LAME DE DENEIGEMENT**

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la lame de déneigement, enregistrée à l'inventaire communal, sous le numéro M29/2006, a été vendue à l'ENTREPRISE TECHMAGRI – 2, Grande Rue – 10 140 AMANCE :

- **Valeur d'origine : 3 704,61 Euros**
- **Valeur de vente : 1 920,00 Euros**

Le Conseil Municipal, entendu et exposé, et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la vente de la lame de déneigement, à l'ENTREPRISE TECHMAGRI, sise 2, Grande Rue – 10 140 AMANCE, pour la valeur de 1 920,00 Euros

#### **2016\_32 – TARIF GITE D'ETAPE**

Monsieur Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'augmenter le prix de la nuitée du Gîte d'Etape communal, qui figure actuellement à 8 Euros la nuitée par personne au sein du contrat de location.

Le Conseil Municipal, entendu et exposé, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'augmentation du prix de la nuitée du Gîte d'Etape communal.
- FIXE la nuitée à 10 euros par personne.

#### **2016\_33 – TARIFS DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs pratiqués lors de la location de la Salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, entendu et exposé, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'augmentation des Tarifs de location de la Salle des Fêtes.
- FIXE les tarifs suivants :

<b>1/ HABITANTS D'AMANCE</b>			
Types de Location	Location	<b>Acompte</b>	
<b>Vin d'honneur</b>		<b>70€</b>	<b>20€</b>
<b>Banquet</b>		<b>120€</b>	<b>35€</b>
<b>Obsèques</b>		<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>2/ LOCATAIRES EXTERIEURS</b>			
Types de Location	Location	<b>Acompte</b>	
<b>Vin d'honneur</b>		<b>110€</b>	<b>30€</b>
<b>Banquet</b>		<b>170€</b>	<b>50€</b>
<b>Obsèques</b>		<b>100€</b>	<b>25€</b>

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23:00 .

**Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Jean-Michel PIETREMONT